



# Procès-Verbal

## Commission Départementale Pré-Compétitions U13

N° 24  
8 Avril 2023

*Présents :* Jean-Luc Briand, Président  
Manuel Vinet, Maxence Desmas  
*Par courriel :* Jérémy Jannault  
*Assistent :* Lilian Meluc  
Isabelle Perrette  
Sébastien Duret  
Sébastien Cornuault, CTD DAP (référént technique)

---

### **Préambule :**

M. Jean-Luc Briand, membre du club de Pont-Château AOS (540404), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.  
M. Manuel Vinet, membre du club de Couëron Chabossière Fc (501979) et du GF Loire et Cens (560173), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et groupement.  
M. Maxence Desmas, membre du club de La Chapelle des Marais (501941) et du GJ ASL FCCM (560849), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et groupement.  
M. Jérémy Jannault, membre du club de St-Herblain Uf (522724), ne prend pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

---

### **Appel**

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

**Par exception et comme prévu aux Règlements, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :**

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

### **Frais de procédure**

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

---

## **1. Approbation du Procès-Verbal**

La Commission approuve le PV n° 23 du 05.04.2023

## 2. Feuilles de match

- **Renvoi des feuilles de match**

**Article 35 :** « 1. Le club organisateur saisit sur le site internet de la FFF (ou via la Feuille de Match Informatisée), le résultat de sa rencontre,

- a) avant 20h00 pour les rencontres disputées en diurne, avant 00h00 pour les rencontres disputées en nocturne.
  - b) Dans le cas où un club doit saisir plusieurs résultats le même jour et qu'une ou plusieurs rencontres se déroulent en nocturne, l'ensemble de ses résultats devra être saisi avant 00h00.
2. En cas d'une ou plusieurs infractions à cette disposition au cours d'une semaine, le club se verra infliger une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. »

Il est rappelé de veiller à disposer des accès à la FMI avant chaque rencontre. Un rappel est effectué en ce sens auprès des clubs pour que leurs dirigeants en disposent. De plus, en cas de non-utilisation de la FMI, un rapport d'échec devra être envoyé avec la feuille de match papier.

**Article 28 :** « 1. La rencontre est traitée sous feuille de match informatisée. Dans la circonstance exceptionnelle d'un dysfonctionnement constaté par les officiels, une feuille de match papier originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant par messagerie officielle, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match.

En cas de retard dans le retour de la feuille de match par l'équipe recevante, et jusqu'à 4 jours ouvrables après la rencontre, le club fautif est passible d'une amende dont le montant est fixé en annexe 5 aux RG de la LFPL. À compter du 5<sup>ème</sup> jour ouvrable, le club fautif est passible du doublement de l'amende ainsi que de la perte du match à l'équipe recevante. L'équipe visiteuse ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match, elle conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

2. Pour les rencontres non traitées sous feuille de match informatisée, la feuille de match originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match.

*Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :*

*En cas de dysfonctionnement, un rapport d'échec FMI devra être complété et signé par les responsables des deux équipes et l'arbitre de la rencontre. Ce document disponible sur le site Internet du District est à renvoyer avec la feuille de match papier.*

*Le non-respect de ce délai entraîne, à l'encontre du club fautif, une amende dans les conditions fixées au paragraphe 1 du présent article. »*

- **Feuille de match du 08/04/23 non reçue en date du 12/04/23**

N° match	Division	Club recevant	Club visiteur	Décision
25749704	U13 D4	St Molf 1	St Marc Foot 3	Relance

## 3. Matches reportés

La Commission fait le point sur les matches reportés :

N° match	Division	Nom des équipes	Date initiale	Date fixée
25754636	U13 D4	Riaillé Ufced 1 – Ste-Luce Us 3	01.04.2023	29.04.2023

**La Commission a fixé les rencontres à la première date disponible au calendrier. Les clubs d'un commun accord peuvent proposer à la Commission une autre date pour la rencontre.**

## 4. Festival Foot U13 M et F

Les finalités se sont déroulées le samedi 8 avril à Saint-Brevin-les-Pins (Stade Jean Vincent).

La Commission remercie le club de l'AC Brevinois pour son accueil et la disponibilité de ses bénévoles tout au long de la journée, ainsi que la municipalité de Saint-Brevin-les-Pins.

Les résultats et classements complets figurent en annexe.

### **Qualification en phase régionale**

La Commission rappelle les modalités de qualification (**dispositions de la circulaire fédérale**) adressée aux clubs lors de leur convocation et rappelées dans son PV du 05.04.2023 à savoir :

« Chaque équipe pourra aligner 12 joueurs ou joueuses titulaires d'une licence dûment complétée (autorisation médicale, photo...).

#### **Pénalités :**

En cas de non-respect aux conditions de participation, l'équipe ne pourra pas participer à la phase régionale.

#### **Rappel :**

- ↪ **U13M : 1 absence justifiée** maxi pour la qualification à la phase régionale.

↳ **U13F : 3 absences justifiées** maxi pour la qualification à la phase régionale.

**Absence justifiée** : Effectif complet, certificat médical datant de moins de 3 jours, sans autre joueur ou joueuse, événement exceptionnel.

Le comité d'organisation statuera sur la justification des absences. »

Au regard des classements et du respect des conditions de qualification en phase régionale énoncée par la circulaire fédérale, **les 4 équipes U13M et U13F qui totalisent le plus grand nombre de points et répondent aux critères susmentionnés sont les suivantes pour la Phase Régionale qui se déroulera le samedi 13 Mai 2023 au Vendée Les Herbiers Football (Vendée) :**

- **FESTIVAL FOOT U13 MASCULINS**

USSA Vertou : 11 joueurs + 1 justificatif d'absence d'un joueur de l'équipe U13 remis le 8 avril 2023

St-Nazaire AF : 12 joueurs

USJA Carquefou : 12 joueurs

FC Nantes : 12 joueurs

- **FESTIVAL FOOT U13 FÉMININES**

GF Orvault : 12 joueuses

AS La Madeleine : 12 joueuses

St-Nazaire AF : 12 joueuses

GF Loroux Canton : 12 joueuses

Les équipes U13 féminines du FC Nantes, GF Hâvre et Loire et GF Phil'Coul ont présenté moins de 12 joueuses et n'ont fourni aucun justificatif à la Commission.

***Cette décision est susceptible d'appel dans un délai de deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.***

Le Président de la Commission,  
Jean-Luc Briand



La secrétaire de séance,  
Isabelle Perrette





# Festival Foot U13 Pitch 2023 Phase départementale District Loire-Atlantique de Football

Du 08 avr. 2023

## Classement général garçons :

Rang	Équipes	Matches	Conduite	Jonglage	Règles	Vie	Total
1	USSA Vertou 1	228	60	33	50	40	411
2	St-Nazaire AF 1	192	47	57	58	53	407
3	USJA Carquefou 1	204	9	60	59	53	385
4	FC Nantes 2	180	38	34	56	40	348
5	JSC Bellevue Nantes 1	192	21	25	55	53	346
6	Métallo SC Nantes 1	192	23	25	49	44	333
7	ASC Dervallières Nantes 1	168	39	25	53	45	330
8	FC Rezé 1	144	26	43	59	51	323
9	AC Chapelain 1	156	18	38	57	52	321
10	SA Guérande 1	156	52	13	50	37	308
11	Nort AC 1	144	28	27	57	44	300
12	La Mellinet de Nantes 1	144	5	27	57	52	285
13	St-Sébastien FC 1	108	35	35	54	47	279
14	FC Stéphanois 1	120	8	33	57	44	262
15	US St-Philbert Foot 1	108	8	33	47	38	234
16	GJ ASL FCCM 1	72	5	5	54	45	181



# Festival Foot U13 Pitch 2023 Phase départementale District Loire-Atlantique de Football

Du 08 avr. 2023

## Classement général filles :

Rang	Équipes	Matches	Conduite	Jonglage	Règles	Vie	Total
1	FC Nantes 1	252	49	60	44	37	442
2	GF Orvault 1	228	60	34	51	47	420
3	AS La Madeleine Foot 1	228	19	30	50	43	370
4	St-Nazaire AF 1	192	29	36	49	42	348
5	GF Havre et Loire 1	180	32	38	45	37	332
6	GF Phil'Coul 1	144	54	41	39	35	313
7	GF Loroux Divatte 1	156	24	10	51	44	285
8	GF Loire et Cens 1	144	46	7	45	35	277
9	Nort AC 1	132	33	19	46	43	273
10	GF St-Père Loirocéan 1	132	17	33	43	43	268
11	Métallo SC Nantes 1	132	34	5	52	41	264
12	AOS Pontchâteau 1	120	26	32	38	36	252
13	GF Mouzillon-Vignoble 1	144	5	37	35	31	252
14	GF Loireauxence Foot 1	132	6	7	43	40	228
15	Pornic Foot 1	84	24	5	35	41	189
16	Bouguenais Foot 1	72	25	14	36	35	182

## FESTIVAL FOOT U13 PITCH - 8 AVRIL 2023

U13 Masculins			
<b>Tour 1</b>	AC Chapelain	Nort AC	0-1
	Métallo SC Nantes	GJ ASL FCCM	1-0
	USJA Carquefou	USSA Vertou	0-1
	FC Stéphanois	JSC Bellevue	0-1
	La Mellinet	FC Rezé	1-0
	St-Sébastien FC	St-Nazaire AF	0-1
	ASC Dervallières	FC Nantes	0-1
	US St-Philbert	St-Aubin de Guérande	0-1
	<b>Tour 2</b>	Nort AC	Métallo SC Nantes
St-Nazaire AF		FC Nantes	0-3
US St-Philbert		GJ ASL FCCM	2-1
ASC Dervallières		St-Sébastien FC	2-0
JSC Bellevue		La Mellinet	1-2
USSA Vertou		St-Aubin de Guérande	1-0
USJA Carquefou		FC Stéphanois	0-1
FC Rezé		AC Chapelain	2-0
<b>Tour 3</b>		US St-Philbert	St-Nazaire AF
	ASC Dervallières	FC Rezé	0-1
	JSC Bellevue	St-Sébastien FC	0-0
	St-Aubin de Guérande	Nort AC	0-0
	La Mellinet	USSA Vertou	1-2
	FC Nantes	Métallo SC Nantes	1-2
	FC Stéphanois	AC Chapelain	1-1
	USJA Carquefou	GJ ASL FCCM	2-0
	<b>Tour 4</b>	La Mellinet	St-Nazaire AF
St-Aubin de Guérande		ASC Dervallières	0-0
Nort AC		JSC Bellevue	0-4
FC Stéphanois		St-Sébastien FC	0-1
FC Nantes		FC Rezé	1-0
Métallo SC Nantes		USSA Vertou	0-1
USJA Carquefou		US St-Philbert	4-0
AC Chapelain		GJ ASL FCCM	1-0
<b>Tour 5</b>		FC Nantes	USJA Carquefou
	FC Rezé	St-Aubin de Guérande	0-1
	La Mellinet	ASC Dervallières	1-3
	FC Stéphanois	GJ ASL FCCM	1-1
	Métallo SC Nantes	JSC Bellevue	0-1
	USSA Vertou	St-Nazaire AF	0-0
	St-Sébastien FC	Nort AC	0-1
	AC Chapelain	US St-Philbert	3-1

U13 Féminines				
<b>Tour 1</b>	AOS Pont-Château	Métallo SC Nantes	1-0	
	GF Havre et Loire	GF Phil'Coul	0-1	
	FC Nantes	GF Mouzillon-Vignoble	2-1	
	GF Loirocéan	Bouguenais Foot	2-0	
	GF Orvault	Pornic Foot	5-0	
	AS La Madeleine	GF Loireauxence	2-0	
	St-Nazaire AF	Nort AC	0-0	
	GF Loroux Canton	GF Loire et Cens	1-0	
	<b>Tour 2</b>	GF Loroux Canton	Nort AC	0-0
		GF Phil'Coul	AOS Pont-Château	2-0
St-Nazaire AF		GF Loire et Cens	0-0	
Bouguenais Foot		Pornic Foot	0-0	
AS La Madeleine		GF Loirocéan	1-0	
GF Orvault		FC Nantes	0-3	
Métallo SC Nantes		GF Havre et Loire	0-1	
GF Loireauxence		GF Mouzillon-Vignoble	0-1	
<b>Tour 3</b>		GF Loroux Canton	GF Loirocéan	3-1
		GF Havre et Loire	AOS Pont-Château	1-0
	St-Nazaire AF	Bouguenais Foot	4-1	
	GF Loire et Cens	Pornic Foot	1-1	
	AS La Madeleine	GF Orvault	0-1	
	FC Nantes	GF Phil'Coul	3-0	
	GF Mouzillon-Vignoble	Nort AC	1-0	
	Métallo SC Nantes	GF Loireauxence	2-0	
	<b>Tour 4</b>	AS La Madeleine	GF Havre et Loire	1-0
		St-Nazaire AF	GF Mouzillon-Vignoble	2-0
Métallo SC Nantes		GF Loirocéan	1-1	
Bouguenais Foot		GF Loireauxence	0-1	
GF Orvault		GF Phil'Coul	1-0	
FC Nantes		GF Loroux Canton	1-0	
AOS Pont-Château		GF Loire et Cens	1-1	
Nort AC		Pornic Foot	2-0	
<b>Tour 5</b>		AS La Madeleine	GF Phil'Coul	3-0
		Nort AC	GF Havre et Loire	0-2
	GF Mouzillon-Vignoble	Métallo SC Nantes	1-1	
	GF Loire et Cens	Bouguenais Foot	3-0	
	GF Orvault	GF Loroux Canton	2-0	
	FC Nantes	St-Nazaire AF	0-0	
	GF Loirocéan	AOS Pont-Château	0-0	
	GF Loireauxence	Pornic Foot	1-0	